REPUBLIQUE FRANCAISE
Département d'Eure-et-Loir

COMMUNE DE SAINT-GEORGES-SUR-EURE

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 26 septembre à 20h, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en mairie de Saint-Georges-sur-Eure en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jacky GAULLIER Maire.

Date de convocation : 21 septembre 2023

ORDRE DU JOUR

Délibération 45/2023 :	INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL SUITE A DÉMISSION
Délibération 46/2023 :	COMPTE RENDU ANNUEL A LA COLLECTIVITÉ (CRAC) - DOLMONT
Délibération 47/2023 :	COMPTE RENDU ANNUEL A LA COLLECTIVITÉ (CRAC) - ERRIAUX II
Délibération 48/2023 :	ACHEVEMENT DE LA PROCÉDURE D'ALIÉNATION DU CHEMIN RURAL DES ERRIAUX
Délibération 49/2023 :	DÉSAFFECTATION SUIVIE DU DÉCLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC AUX ERRIAUX II
Délibération 50/2023 :	CESSION A LA SAEDEL DU TERRAIN DÉCLASSÉ POUR LE LOTISSEMENT ERRIAUX II
Délibération 51/2023 :	CESSION DES PARCELLES A LA SAEDEL POUR LE LOTISSEMENT ERRIAUX II
Délibération 52/2023 :	SIGNATURE DE LA CHARTE DE NON CONCURRENCE EN TERMES DE DÉMOGRAPHIE MÉDICALE
Délibération 53/2023 :	CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDE POUR LA FOURNITURE ET LA DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ
Délibération 54/2023 :	SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL AVEC PEP28
Délibération 55/2023 :	RENOUVELLEMENT DES CONVENTIONS PRÉCAIRES D'OCCUPATION DES PRÉS COMMUNAUX
Délibération 56/2023 :	MODALITÉS DE PAIEMENT DE LA SALLE DES FETES POUR LE PANIER BEAUCERON
Délibération 57/2023 :	ADHÉSION AU SERVICE DE MÉDECINE PRÉVENTIVE DU CENTRE DE GESTION
Délibération 58/2023 :	MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Etaient présents : M. GAULLIER Jacky, Mme MAILLY Françoise, M. BOURGOGNE Jacky, Mme GUYET Isabelle, M. ROBERT Xavier, Mme PICHOT TOURTAUD Delphine, M. TESTE Jérôme, M. SEGARD Jean-Paul, M. SARRADIN Pascal, M. RIANT Fabrice, Mme CARTON Virginie, Mme LE PECHOUR Sabine, Mme BERNIER Cécile, M. KONCZYLO Michaël, Mme PERRAULT Laetitia, Mme BELLANGER Rachel, Mme CHAUVEAU Jacqueline, Mme GOIMBAULT Christine, Mme THOMAS-RAMADOU Morgane, M. FRARD Olivier

Etaient représentés, absents ou excusés :
Mme BAUDE Joëlle (pouvoir à M. BOURGOGNE Jacky), M JAMINAIS Christian (pouvoir à Mme CHAUVEAU Jacqueline), M. DEGLAS Nicolas (pouvoir à Mme PERRAULT Laetitia),

Secrétaire de séance : Mme CARTON Virginie

INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL SUITE A DÉMISSION

M le Maire déclare Olivier FRARD installé dans ses fonctions de conseiller municipal suite au désistement de Bernard FERROL ayant récemment quitté la commune.

Le Conseil municipal PREND ACTE de cette installation et DIT que le tableau du conseil municipal sera mis à jour et transmis à Monsieur le Préfet.

APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DU 6 JUILLET 2023

M. le Maire soumet à l'approbation du Conseil le compte-rendu du Conseil municipal du 6 juillet 2023, lequel est approuvé à l'unanimité.

RELEVÉ DES DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE LA DÉLÉGATION ACCORDÉE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

DÉCISION 3 du 21 août 2023 : attribution du marché de l'étude de revitalisation du bourg-centre.

A ce sujet M le Maire invite les conseillers à participer aux diverses réunions qui vont se succéder dans les mois à venir au sujet de cette étude qui concerne l'avenir de la commune et les futurs investissements.
La réunion de lancement aura lieu le mardi 3 octobre à 9h en mairie.

COMPTE RENDU ANNUEL A LA COLLECTIVITÉ (CRAC) DOLMONT

La SAEDEL, aménageur mandaté par la commune pour mener à bien l'opération de création de lotissement « Dolmont », a transmis son rapport annuel d'activités relatif à l'exercice 2022.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal AUTORISE le Maire à approuver les pièces du rapport d'activités 2022 de la SAEDEL sur l'opération « Quartier de Dolmont ».

M le Maire indique que la remise des clés des logements sociaux va se faire cette semaine. Le dernier compte rendu pour cette opération sera celui de l'année 2023.

COMPTE RENDU ANNUEL A LA COLLECTIVITÉ (CRAC) ERRIAUX II

La SAEDEL, aménageur mandaté par la commune pour mener à bien l'opération de création de lotissement « Les Erriaux II », a transmis son rapport annuel d'activités relatif à l'exercice 2022.
Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal AUTORISE le Maire à approuver les pièces du rapport d'activités 2022 de la SAEDEL sur l'opération « Les Erriaux II».

M le Maire indique que la totalité des acquisitions foncières avec les agriculteurs ont été réalisées le 15 septembre dernier.
Pour aider à financer les travaux et ces acquisitions foncières, la SAEDEL envisage de demander à la commune sa garantie sur les emprunts à contracter, sachant que par le passé, pour les différents lotissements réalisés par la SAEDEL, cet organisme n'avait jamais demandé de garantie. Dans cette éventualité le conseil sera prochainement amené à se prononcer.

ACHÉVEMENT DE LA PROCEDURE D'ALIÉNATION DU CHEMIN RURAL DES ERRIAUX

Avant de parler des différentes cessions de terrain à la SAEDEL, M le Maire procède à la projection du plan d'aménagement du futur lotissement Erriaux II. Il indique que le permis d'aménager est délivré et que les marchés de travaux ayant été attribués, les travaux vont commencer normalement avant la fin de l'année.

Il est donc nécessaire aujourd'hui de régulariser différentes cessions de terrains communaux pour permettre l'aménagement de ce nouveau quartier.

Concernant le chemin rural des Erriaux, M le Maire indique qu'une enquête publique portant sur l'aliénation d'une partie de ce chemin s'est tenue du 2 au 17 décembre 2019.
Le commissaire enquêteur a rendu le 9 janvier 2020 un « avis favorable sous réserve que l'accès à la parcelle Z214 (une parcelle agricole au-dessus du chemin) soit maintenu le temps où cette parcelle est exploitée. Cette réserve sera levée après acquisition de celle-ci par l'aménageur ».
L'acquisition ayant été réalisée le 15 septembre 2023, cette réserve est devenue sans objet.

Depuis l'organisation de l'enquête publique, la SAEDEL a légèrement diminué le périmètre du chemin dont elle a besoin pour l'aménagement du lotissement : la partie à aliéner s'arrête avant la rue des Erriaux.
Aujourd'hui la procédure d'aliénation du chemin rural des Erriaux peut donc être achevée. L'emprise concernée représente 2279 m2, estimée par le service des domaines à 25 000 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité APPROUVE l'aliénation d'une partie du chemin rural des Erriaux, pour une superficie totale de 2 279 m² à la SAEDEL, au prix de 25 000 € et donne tout pouvoir à M. le Maire pour signer les actes nécessaires.

DÉSAFFECTATION SUIVIE DU DÉCLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC

Il est également nécessaire de vendre à la SAEDEL une partie du domaine public en bordure du lotissement Erriaux I : la partie boisée entre l'extrémité du lotissement et la résidence de l'Epilobe.
Avant d'autoriser la vente, il est nécessaire de constater la désaffectation du bien à l'usage du public puis le déclassement du domaine public. L'emprise concernée représente 870 m2.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité CONSTATE que le terrain concerné n'est pas affecté à un service public ou à l'usage direct du public et APPROUVE son déclassement du domaine public communal pour le faire entrer dans le domaine privé communal.

CESSION A LA SAEDEL POUR LE LOTISSEMENT ERRIAUX II

Suite au déclassement précédent et considérant que la parcelle concernée est située dans le périmètre de la concession d'aménagement du lotissement des Erriaux II et qu'il y a lieu de la céder à la SAEDEL, concessionnaire, pour faciliter l'organisation parcellaire du futur lotissement ;

VU l'avis des Domaines estimant la valeur de cette emprise à 9 500 € ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité APPROUVE l'aliénation d'une emprise déclassée du domaine public aux Erriaux, pour une superficie totale de 870 m² à la SAEDEL, au prix de 9 500 € et donne tout pouvoir à M. le Maire pour signer les actes nécessaires.

CESSION DE PARCELLES A LA SAEDEL POUR LE LOTISSEMENT ERRIAUX II

Dans le prolongement des délibérations précédentes, et pour les mêmes besoins, il est nécessaire de céder à la SAEDEL, 11 parcelles pour une superficie totale de 244 m2. Ces parcelles sont situées en bordure du chemin rural des Erriaux. Ces parcelles ont été rétrocédées à la commune par la SAEDEL à la fin des travaux d'Erriaux I.

VU l'avis des Domaines estimant la valeur de ces parcelles à un total de 2 600 € ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité APPROUVE l'aliénation des parcelles susvisées, pour une superficie totale de 244 m² à la SAEDEL, au prix de 2 600 €.

SIGNATURE DE LA CHARTE DE NON CONCURRENCE EN TERMES DE DÉMOGRAPHIE MÉDICALE

M le Maire expose que Chartres Métropole a élaboré une charte de non concurrence entre les communes pour éviter la surenchère qui vise à attirer chez soi le professionnel de santé installé dans la commune voisine. Par solidarité au sein du territoire de l'agglomération, la commune est invitée à adhérer aux principes de cette charte.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité APPROUVE la charte de non concurrence en termes de démographie médicale sur le territoire Chartres métropole, et AUTORISE le Maire à signer cette charte et tout document afférent à cette action.

CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDE POUR LA FOURNITURE ET LA DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ

En tant qu'acheteur public, notre commune doit conclure des marchés d'achat d'électricité pour nos divers points de livraison.

M le Maire propose d'adhérer au groupement de commande mis en place par Chartres métropole pour les puissances supérieures à 36kVA (anciennement tarifs jaune et vert). Pour mémoire nous sommes déjà adhérents à un groupement de commandes pour les puissances inférieures à 36 kVA (anciennement tarif bleu).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité APPROUVE l'adhésion à la convention portant sur la fourniture et la distribution d'électricité de puissance supérieure à 36kVA pour une durée de 6 ans.

SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL AVEC PEP28

Comme par le passé à l'époque des TAP (temps d'activité périscolaire), l'association en charge des accueils de loisirs peut mettre du personnel à disposition de la commune sur les temps de garderie et la pause méridienne. Cela permettrait de disposer rapidement de personnels formés en remplacement d'agents communaux absents. Par ailleurs le responsable de l'organisation des temps périscolaires devrait être absent une partie de l'année pour cause de formation et il est donc impératif de pourvoir à son remplacement dans la durée par du personnel qualifié.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité APPROUVE la convention partenariale à signer avec l'association ADPEP28 pour l'encadrement des temps périscolaires.

RENOUVELLEMENT DES CONVENTIONS PRÉCAIRES D'OCCUPATION DES PRÉS COMMUNAUX

M le Maire rappelle que la commune dispose de réserves foncières sur le territoire constituées de terres agricoles, bois ou prés qu'elle met à disposition de façon précaire et révocable à des agriculteurs ou des propriétaires de chevaux.

Aujourd'hui une partie des parcelles AN45 et AM104 sont devenues disponibles. M le Maire propose de les attribuer en totalité aux locataires actuelles de l'autre partie des parcelles.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité APPROUVE les conventions d'occupation provisoire et précaire avec les titulaires déjà en place pour les parcelles AN45 et AM104.

MODALITÉS DE PAIEMENT DE LA SALLE DES FETES POUR LE PANIER BEAUCERON

M le Maire rappelle qu'au dernier conseil municipal il a évoqué la demande de l'association Panier Beauceron pour bénéficier des tarifs de location de la salle des fêtes comme une association communale alors que cette association n'est pas domiciliée dans la commune.

Le tarif pour la location de la petite salle, la grande salle et la cuisine pour 1 journée est de 314€ pour une association communale. Pour une association hors commune, le tarif est de 1546€.

M le Maire estime qu'il ne lui semble pas judicieux de continuer à favoriser cette association hors commune. C'est en effet en quelque sorte une subvention communale déguisée, alors que la collectivité n'a a priori jamais eu communication des comptes ou du bilan ni été invitée aux assemblées générales.

Il demande au conseil de se prononcer sur l'application du tarif pour cette association.

Mme CHAUVEAU exprime que le risque d'appliquer le tarif hors commune est que l'association ne vienne plus tenir son marché. M le Maire en convient mais rappelle que les commerçants paient un droit de place à l'association et font recettes lors de ce marché. Par ailleurs, à l'origine, le marché se tenait à l'extérieur et pourra toujours continuer à se tenir dehors. Mme GOIMBAULT rappelle aussi que ce marché avait été vu comme une animation, et qu'au début le marché ne prenait que la petite cuisine, puis ensuite progressivement la totalité de l'équipement pour cause de conditions climatiques. M le Maire rappelle enfin que d'autres associations hors commune louent la salle au tarif normal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité moins une abstention DECIDE conformément à la grille tarifaire en vigueur que le tarif applicable à l'association Le Panier Beauceron doit être celui prévu pour les associations qui ne sont pas domiciliées dans la commune.

ADHÉSION AU SERVICE DE MÉDECINE PRÉVENTIVE DU CENTRE DE GESTION

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil l'obligation de disposer d'un service de médecine préventive. Le SISTEL qui assure pour la commune la médecine du travail nous a informé de la résiliation de ce service au 31/ 12/2023. Le CDG28 a mis en place son propre service de médecine préventive et est en capacité de répondre à notre demande d'adhésion.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité DECIDE d'adhérer au service de médecine préventive développé par le Centre de gestion à compter du 1e janvier 2024.

CRÉATION DE POSTES AU SERVICE ESPACES VERTS

Comme évoqué lors du précédent conseil municipal, il y a lieu de pourvoir au remplacement du responsable des espaces verts qui a quitté la collectivité début septembre. Un poste au grade d'agent de maîtrise a été créé à cet effet. Le candidat retenu pour le remplacer est actuellement adjoint technique principal 2e classe mais a obtenu l'examen d'agent de maîtrise. Pour effectuer sa mutation dans notre collectivité, il est nécessaire de le nommer sur son grade actuel et le même jour le nommer agent de maîtrise.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité CRÉE, à compter du 1er octobre 2023 un emploi permanent à temps complet d'adjoint technique principal 2e classe, pour exercer les fonctions de responsable des espaces verts.

INFORMATIONS DIVERSES

A propos de la disparition du distributeur de billets de la Poste sur la place de la République, M le Maire informe le conseil municipal qu'il a reçu une demande de permission de voirie le 25 aout pour une intervention visant à remplacer le distributeur de billet. Ce n'est que le jour de l'intervention le 19 septembre que nous avons constaté le retrait pur et simple.
La mairie n'avait aucune autre information que le remplacement du distributeur. La mairie a été mise devant le fait accompli.

Concernant la transformation du bureau de poste en agence postale, le dernier courrier reçu date du 18 avril. Dans ce courrier il était rappelé le souhait de la commune de conserver le bureau de poste. Aucune nouvelle information n'a été reçue depuis cette date.

Le Maire indique qu'il a signé chez le notaire le compromis d'achat pour le terrain de camping.
Qu'il a également signé la rétractation de l'achat du lot 4 des Rousserolles. Le terrain est donc à nouveau disponible.

Après l'achèvement des travaux de jonction des rues Veil et Pasteur, suivra rapidement la rétrocession de la voirie.

M le Maire donne la parole aux adjoints :

MME MAILLY

Le 7 septembre s'est réuni le groupe de travail « le marché » pour tirer un bilan de la première année de fonctionnement. Les recettes de droit de place ont été de 2304 € sur 1 an. Ce à quoi il faut retirer l'électricité mais la consommation est faible. On a constaté une fréquentation plus basse pendant les vacances. Certains commerçants ne sont pas assidus.
Une petite manifestation aura lieu samedi pour fêter l'anniversaire du marché, avec la participation de l'Harmonie.

A la rentrée, 181 élèves sont scolarisés en élémentaire dont 150 fréquentent le restaurant scolaire.
98 enfants sont scolarisés en maternelle dont 85 au restaurant.
Il y a au total 235 rationnaires et toujours un décalage de service des maternelles (11h15 au lieu de 11h30).

45 élémentaires le soir sont pris en charge en garderie et 24 en maternelle, soit 69.
Une trentaine d'enfants prennent le bus.

Les travaux d'agrandissement du réfectoire sont toujours en cours. On ne peut plus utiliser le sas entre le préau et le restaurant scolaire, le tour du bâtiment doit être fait par les élèves, et un personnel doit donc accompagner les groupes d'enfants. Une élue du conseil municipal aide sur son temps personnel. Un grand merci à elle pour cette aide apportée.

Retour de 100% des dossiers périscolaires au 7 juillet (ce qui était demandé du fait de la modification des forfaits cantine) et très peu d'incomplets.

Du 19 au 26 octobre, la benne paprec sera installée sur le parking de l'école. 2 autres dates suivront.

M BOURGOGNE

Beaucoup de travaux ont été réalisés cet été, notamment le couloir cycliste rue Henri IV et la zone 30 rue Bataille a été reculée jusqu'au salon de coiffure Rasori.

3 vannes du vannage de la Belle Meunière ont été refaites par le menuisier de la commune. Ce vannage a donc entièrement été remis à neuf avec la nouvelle passerelle et les travaux de maçonnerie.

Le chemin rural n°11 vient d'être gravillonné.

L'aménagement du monument aux morts est terminé avec l'éclairage et la zone pavée.

Rue de l'Eure, les travaux de bordures commencent dans une dizaine de jours.
Il est signalé un manque de visibilité depuis la rue de la Libération au carrefour avec la rue de l'Eure.

Les travaux d'aménagement du lotissement Erriaux II vont débuter. Ils seront divisés en 2 tranches.
La commercialisation débutera en mars 2024 après les 1e travaux de viabilisation.

Le groupe sécurité routière s'est réuni pour évoquer les excès de vitesse rue Bataille et rue De Gaulle.
Il est nécessaire de faire des aménagements sur ces 2 axes : ralentisseurs, stop, chicanes.
Des comptages ont été faits par le département et les vitesses enregistrées sont moins élevées que perçues.

Pour ce qui concerne les travaux du restaurant scolaire, les fenêtres viennent d'être posées.
Pour le moment le planning est respecté.

Mme GUYET

La sortie vitraux aura lieu le 4 octobre. 23 personnes sont inscrites pour 30 places disponibles.
Cette sortie est animée par Sylvie Serreau et Catherine Garcia qui est bénévole à l'ESPACE.

La conférence sommeil avec la MSA a été basculée à la salle des fêtes du fait du nombre d'inscrits.
Des ateliers sophro seront mis en place et pris en charge en partie par la MSA et par le CCAS pour les habitants de la commune.

Le Banquet des ainés aura lieu le samedi 14 octobre.
Les élus peuvent y participer, y compris pour aider à la mise en place et au portage à domicile.
190 personnes sont inscrites et 25 au portage.
La décoration est faite par le groupe de travail.
Ont été choisis le même traiteur et le même groupe pour l'animation.
Le prix de la prestation a augmenté de 5€ par repas

Le panneau des sentiers a été posé près de l'entrée du jardin du presbytère.
Merci aux services techniques qui l'ont fabriqué et posé.

Les élections au conseil municipal des jeunes se sont tenues ce jour. Merci aux élus qui ont participé à ce scrutin. Les jeunes élus ont déjà formulé beaucoup d'idées.

Un nouvel agent a été embauché à l'ESPACE pour l'instruction des cartes/passeports et France services : Aurélie Catoire.
12 personnes sont reçues en moyenne par jour à l'ESPACE France services avec des pics à 25 personnes.
On constate une forte augmentation de la fréquentation. 30% des usagers sont de la commune en ce qui concerne les cartes/passeports.
Parmi les usagers en dehors de la commune, certains proviennent de communes dotées de France services. Ces problèmes sont remontés en préfecture.

M TESTE

Le Project'Eure sera distribué jeudi. Il est mis à disposition numériquement depuis la semaine dernière.

Application Panneau pocket : 2128 téléphones sont connectés.
35 publications ont été diffusées depuis début juillet et elles totalisent 36000 vues (message ouvert plus de 3 secondes)
C'est donc une communication utile et nécessaire, et elle ne s'adresse pas uniquement aux jeunes.

Il demande aux associations de prévoir leur publication au moins 15 jours en avance, et attention aux périodes plus chargées comme la rentrée.

Mme TOURTAUD

L'Exposition Stella Hashes se tient en ce moment à la médiathèque jusqu'au 28 octobre.
Le vernissage a eu lieu le 19 septembre, avec peu d'élus.

Mme TOURTAUD propose de refaire confectionner des sacs en tissu avec le nouveau logo municipal, comme il avait été fait au moment de l'ouverture de la médiathèque.

Le groupe de travail s'est réuni le 18 septembre pour la mise en place des différents évènements de fin d'année notamment le salon Arts et création.
Une artiste a réalisé un tableau support à l'affiche et à l'invitation.
Le thème choisi est « les fleurs et les arbres fleuris ».
Il a été décidé de garder l'idée du chèque cadeau en guise de prix pour les artistes.
Les horaires du salon sont modifiés (fermeture pendant midi): de 10h à 12h30 et de 14h à 18h.
Et à l'étage se tiendra un vide atelier
Le vendredi le salon sera ouvert pour les écoles comme d'habitude toute la journée

Pour le marché de noël, beaucoup de retours qui seront prochainement examinés.

Le groupe travaille sur un projet festif pour 2024, probablement début juin.

Le groupe a également fait un bilan de l'organisation du 13 juillet.
Grand succès du pique-nique en termes de fréquentation, avec 350 personnes environ.
Une sono ou un camion dj sera installé l'année prochaine
Il est suggéré d'ôter les barrières en bois devant le parc Léo Lagrange pendant la durée du feu d'artifice.

M ROBERT

Forum des associations : une très bonne édition 2023, avec beaucoup d'inscriptions sur la journée pour les associations, 5 chez les pompiers notamment.
Les travaux pour réaliser la plateforme de pêche PMR vont commencer vers le 10 octobre, pour l'obtention du label familles.

Bernadette BINET passe la main au Clio près 36 ans au service de l'association.

Beaucoup de demande de salles par les associations. Il est difficile de répondre à tous les surplus de demandes.

30 juin 2024 : triathlon
Aucun matériel ne sera prêté ce week end là.

Projet de réfection du terrain de foot et changement des éclairages du stade.
Le choix d'un maître d'œuvre va être fait. Celui qui est à l'origine du chantier et d'autres ont été contactés.
Les financements attendus sont : Chartres métropole, fonds d'aide au football amateur, fonds vert, préfecture.
Un groupe de travail sera mis en place.

M le Maire donne la parole aux conseillers :

Mme CHAUVEAU indique que les barrières de l'enclos des moutons ne sont pas forcément fermées par les promeneurs à la prairie des Garennes.

Mme BERNIER à ce sujet demande qu'un passage non clôturé le long de l'Eure soit préservé pour que les gens puissent circuler librement. Cette nouvelle installation empêche en effet les promeneurs de profiter de la prairie. M le Maire indique qu'il faudra en effet trouver une solution.

Mme BERNIER demande quelles sont les nouvelles de l'ouverture du restaurant qui devait se faire en octobre. La mairie n'a reçu aucune information depuis cette annonce des nouveaux propriétaires.

Concernant la situation de l'établissement Allo pizza qui a ouvert sans autorisation, le dossier a été évoqué en commission d'accessibilité à la préfecture et sera également porté devant la commission de sécurité.

M le Maire évoque l'installation des gens du voyage à la Taye depuis le 3 octobre. Il n'y a plus de place au terrain qui leur est réservé par Chartres métropole. Comme à l'accoutumée des branchements sauvages sont faits sur les réseaux d'eau et d'électricité.
Une procédure d'expulsion est en cours. M le Maire comprend l'exaspération des riverains mais le maire est complètement impuissant.

Mme PERRAULT demande s'il est possible de faire un regroupement pour les vidanges de fosses septiques. Ce regroupement de prestation existe déjà à Chartes métropole. Un formulaire est à télécharger sur le site cmeau.com.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h20.

Récapitulatif des points inscrits à l'ordre du jour du Conseil municipal du 26 septembre 2023 :

N° d'ordre	*Délibérations*	*Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le*
45/2023	INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL	29/09/2023
46/2023	CRAC DOLMONT	29/09/2023
47/2023	CRAC ERRIAUX II	29/09/2023
48/2023	ACHEVEMENT DE LA PROCÉDURE D'ALIÉNATION DU CHEMIN RURAL DES ERRIAUX	29/09/2023
49/2023	DÉSAFFECTATION SUIVIE DU DÉCLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC AUX ERRIAUX II	29/09/2023
50/2023	CESSION A LA SAEDEL DU TERRAIN DÉCLASSÉ POUR LE LOTISSEMENT ERRIAUX II	29/09/2023
51/2023	CESSION DES PARCELLES A LA SAEDEL POUR LE LOTISSEMENT ERRIAUX II	29/09/2023
52/2023	SIGNATURE DE LA CHARTE DE NON CONCURRENCE EN TERMES DE DÉMOGRAPHIE MÉDICALE	29/09/2023
53/2023	CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDE POUR LA FOURNITURE ET LA DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ	29/09/2023
54/2023	SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL AVEC PEP28	29/09/2023
55/2023	RENOUVELLEMENT DES CONVENTIONS PRÉCAIRES D'OCCUPATION DES PRÉS COMMUNAUX	29/09/2023
56/2023	MODALITÉS DE PAIEMENT DE LA SALLE DES FETES POUR LE PANIER BEAUCERON	29/09/2023
57/2023	ADHÉSION AU SERVICE DE MÉDECINE PRÉVENTIVE DU CENTRE DE GESTION	29/09/2023
58/2023	MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS	29/09/2023